

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») – Nouveau modèle de tarification relatif au traitement de l'information sur les titres de créance

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par l'OCRCVM, de nouveau modèle de tarification relatif au traitement de l'information sur les titres de créance privés (le « modèle »). Le modèle proposé par l'OCRCVM, à titre d'agence de traitement de l'information, vise à adopter une tarification simple selon laquelle les coûts assumés par chaque courtier membre participant seraient fondés sur sa proportion d'opérations sur titres de créance privés rendues publiques.

(Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2016-12-01, Vol. 13, n°48.)

Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 1^{er} janvier 2017, à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4358
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4358
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Corinne Lemire
Analyste expert aux OAR
Direction des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4334
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4334
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : corinne.lemire@lautorite.qc.ca